



**CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUI 2026  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

N°D2026/71

**QUESTION N°10**

**OBJET : FINANCES / APPROBATION DU VERSEMENT DE LA SUBVENTION 2026  
RELATIVE A LA MISE EN ŒUVRE DE LA PREVENTION SPECIALISEE**

**L'an deux mille vingt-six  
Le vingt-quatre juin  
A vingt heures trente minutes**

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 17 juin 2026, s'est réuni en salle polyvalente de la commune en séance publique.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Eric BOSC - Mathilde MISSLIN - Annie METAY - Fabrice TEIXEIRA - Marie CRUZ  
Valéry BOCZ - Sandrine VIBOUD - Nicolas PASTUR - Niarale TRAORE - Pascal SICRE  
Axel OUHSAINE - Murielle SIMON Carole ANNEQUIN - Fabrice BERLEMONT  
Christophe BATTAIS Kaddra ZAZOUI - Alexandre KARP - Séverine MARCO  
Marcel BOTTALICO - Sonia DOS SANTOS - Karlson TUBE AYUKNCHONG (arrivé à 20h55)  
Claude CAUËT - Dominique MORIN - Marie-Françoise JOLLY - Jean-Claude CHEVRIER  
Isabelle CHOCHON-LAMBERT - Christophe CONNAN

**ÉTAIENT ABSENTS ET REPRÉSENTÉS :**

Patrick MURCIA a donné procuration à Valéry BOCZ  
Niarale TRAORE a donné procuration à Christophe BATTAIS à compter de 22h15  
Prisca AUGUSTIN a donné procuration à Eric BOSC  
Arnaud CHAILLOU a donné procuration à Séverine MARCO  
Jocelyne HAMON a donné procuration à Mathilde MISSLIN  
Fahed HADJI a donné procuration à Marie-Françoise JOLLY  
Amélie SANDRIN a donné procuration à Claude CAUËT

**ÉTAIT ABSENT EXCUSÉ : /**

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

Séverine MARCO

M. Eric BOSC, Maire, ouvre la séance à 20 heures 30 minutes

**Nombre de membres en exercice : 33**

**Nombre de présents : 26**

**Nombre de pouvoirs : 7**

**Nombre de votants : 33**

**N°D2026\_71 – FINANCES / Approbation du versement de la subvention 2026 relative à la mise en œuvre de la prévention spécialisée**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération n°4-34 du Conseil Départemental du Val-d'Oise, en date du 16 décembre 2022, portant sur le bilan de la politique départementale de la prévention spécialisée 2020-2022 et orientations stratégiques pour la période 2023-2026 et autorisant la présidente à signer une convention avec la Commune de Pierrelaye, l'Association « Le Valdocco », pour la mise en œuvre des actions de prévention spécialisée,

**Vu** la délibération n°D2023/23 du Conseil Municipal en date du 29 mars 2023 portant sur la convention partenariale 2023-2026 relative à la mise en œuvre de la prévention spécialisée entre le Département du Val-d'Oise, la Commune de Pierrelaye et l'Association « Le Valdocco » et au versement d'une subvention,

**Vu** le courrier du Département du Val d'Oise en date du 20 avril 2026 notifiant le montant de la participation communale pour l'exercice 2026,

**Considérant** que le montant total des dépenses de fonctionnement de l'équipe de prévention spécialisée est estimé à 145 461 € pour l'année 2026,

**Considérant** que la Commune s'est engagée, dans le cadre de la convention triennale et tripartite, à participer au financement de l'Association « Le Valdocco » selon le budget prévisionnel validé par le Département,

**Considérant** que le courrier du Département précisant le montant de la subvention communale à attribuer pour l'exercice 2026 conformément aux modalités de co-financement prévues dans la convention partenariale soit 25 792 euros ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Après en avoir délibéré,  
Décide à l'unanimité,**

- ✓ **ATTRIBUER** une subvention à hauteur de 25 792 € à l'Association « Le Valdocco » au titre de l'année 2026, correspondant à la participation communale aux dépenses de fonctionnement de l'équipe de prévention spécialisée dans le cadre de la convention partenariale existante.

Transmis en Préfecture le : 30/06/2026

Publié(e) le : 30/06/2026

Exécutoire le : 30/06/2026

**AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS,  
POUR EXTRAIT CONFORME  
PIERRELAYE, LE 24 JUIN 2026**

**LE MAIRE**

**M. Eric BOSC**

